

Figure 7
L'association : portrait-robot
(3,7 % des réponses)

Nombre moyen de bureaux	1,73
Nombre moyen d'États dans le territoire	4,85
Nombre moyen de fabricants représentés	11,27
Nombre moyen de vendeurs	3,55
Agences envisageant d'augmenter le nombre de leurs vendeurs au cours des 12 prochains mois	39 %
Nombre moyen d'employés de bureau	1,73
Années de fonctionnement	15,42
Âge moyen du principal propriétaire	50,55
Revenu brut en 1986	243 172,41 \$
Ventes brutes	3 309 534,48 \$
Revenu net de l'agence	131 078,95 \$
Revenu net du principal propriétaire	58 401,81 \$
Revenu net de l'associé	44 686,84 \$
Agence fondée	85 %
Agence achetée	15 %
Résultat d'une fusion	21 %
Représentation de fabricants étrangers	55 %
Vente de produits à l'étranger	3 %
Plan en vue de se lancer sur le marché international	21 %
Entrepôt	39 %
Salle de montre	12 %
Distribution	39 %
Principaux marchés	
Fabricants d'équipement d'origine	39 %
Grossistes/distributeurs	70 %
Équipement fixe de production primaire	18 %
Détaillants/hypermarchés	18 %
Équipement de fabrication fixe	6 %
Gouvernement/municipalités	6 %

■ L'association

Seulement 3,7 % des personnes interrogées fonctionnent en association. Les chiffres présentés à la figure 7 sont éloquentes, mais il est bon de souligner que l'association est plus un état d'esprit qu'autre chose pour le propriétaire de l'entreprise. Beaucoup de gens qui débutent dans les affaires pensent que la vie sera plus facile avec un associé. En fait, ces personnes manquent habituellement d'un peu de sécurité. La présence d'un associé a quelque chose de rassurant. Cette remarque revient souvent aux débuts de l'entreprise. Toutefois, dès que l'entreprise grandit, les associations se caractérisent souvent par des relations houleuses. Il est difficile de comprendre quelle différence il y a entre être un partenaire à 50 % et détenir 50 % des actions d'une société, mais il semble y en avoir une.

Lorsque la relation entre les associés se détériore trop, l'entreprise doit être dissoute et reconstituée au départ d'un des partenaires. Dans l'ensemble, l'association ne présente guère d'avantages à moins que les associés en question ne soient véritablement faits l'un pour l'autre. (Figure 7)

Figure 8
L'entreprise à propriétaire unique : portrait-robot
(26,05 % des réponses)

Nombre moyen de bureaux	1,18
Nombre moyen d'États dans le territoire	4,25
Nombre moyen de fabricants représentés	7,94
Nombre moyen de vendeurs	1,95
Agences envisageant d'augmenter le nombre de leurs vendeurs au cours des 12 prochains mois	38 %
Nombre moyen d'employés de bureau	0,86*
Années de fonctionnement	9,88
Âge moyen du principal propriétaire	46,89
Revenu brut en 1986	117 700,70 \$
Ventes brutes	2 137 419,91 \$
Revenu net de l'agence	53 611,60 \$
Revenu net du principal propriétaire	51 985,92 \$
Revenu net de l'associé	32 838,71 \$
Agence fondée	84 %
Agence achetée	9 %
Résultat d'une fusion	1 %
Représentation de fabricants étrangers	35 %
Vente de produits à l'étranger	7 %
Plan en vue de se lancer sur le marché international	18 %
Entrepôt	15 %
Salle de montre	5 %
Distribution	29 %
Principaux marchés	
Fabricants d'équipement d'origine	75 %
Grossistes/distributeurs	46 %
Équipement fixe de production primaire	13 %
Détaillants/hypermarchés	13 %
Équipement fixe de fabrication	21 %
Gouvernement/municipalités	15 %

*Puisque la plupart des dirigeants d'entreprises à propriétaire unique ont leur bureau à la maison, ils s'occupent eux-mêmes du travail de bureau.

■ L'entreprise à propriétaire unique

On ne peut rire de ce type d'agence au vu et au su du revenu de l'entreprise et de celui de son propriétaire. Toutefois, ce type de structure est rarement une solution de continuité. De plus, cette structure laisse le propriétaire à la merci de toutes sortes de poursuites de responsabilité compte tenu de la nature litigieuse de certains genres d'affaires aujourd'hui. Malgré ces gros inconvénients, 26,05 % des personnes interrogées préfèrent ce type de structure.

Nous suggérerions à tous ceux que cela concerne de consulter un comptable pour voir s'il y a avantage à changer de structure en vertu des nouvelles lois sur l'impôt. (Figure 8)